

**Section Inspection** 

# ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1893 rév. 1

Le Comité Français d'Accréditation atteste que : The French Committee for Accreditation certifies that :

# BTP DIAGNOSTICS IMMEUBLE CENTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

SIREN: 901305763

satisfait aux exigences de la norme : NF EN ISO/IEC 17020:2012

fulfils the requirements of the standard : et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type : A

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services. pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of

#### SANTÉ / HEALTH

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / which activities are precisely described in the following technical annex :

#### 3-1893 rév. 1

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique. and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / Granting date : 28/07/2022 Date de fin de validité / Expiry date : 28/02/2025

> Pour le Directeur Général et par délégation On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport - Métrologie Légale,

Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

#### Hélène GIBIERGE

Validé par Hélène GIBIERGE le 28/07/2022

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (<u>www.cofrac.fr</u>).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1893

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1893

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret : 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr



# **ANNEXE TECHNIQUE**

N° 3-1893 rév. 1

Organisme d'inspection accrédité :

**BTP DIAGNOSTICS** 

IMMEUBLE CENTRAL GARE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

# PORTEE D'ACCREDITATION

## Accréditation en vigueur :

14 - SANTÉ / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses / 14.9.1 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante					
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC,)			
14.9.1a	Repérage et évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires #	Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires  Arrêté du 20 décembre 2017 relatif au modèle-type de la grille d'évaluation et au contenu du rapport de repérage prévus à l'article 4 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 dans le cadre du repérage de l'amiante à bord des navires  Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires prévues à l'article 3 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires  Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection			

INS Form 04 - Rév. 12 – 15 avril 2022 Page 2/4

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC,)
14.9.1b	Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante <sup>(1)</sup> dans les :  Navires relevant du champ du décret n° 2017-1442 Navires ne relevant pas du décret n° 2017-1442, bateaux, engins flottants ou autre construction flottante  (1) Natures d'inspection b) obligatoirement associées à la nature a) qui est un préalable	Code du Travail (articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6) Arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottant Annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments NF X46-101 - Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins et autres
		constructions flottantes - Mission et méthodologie

14 - SANTÉ / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses / 14.9.2 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à la présence de matières dangereuses					
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC,)			
14.9.2a	Inventaire des matières dangereuses à bord des navires #	Règlement (UE) n° 1257/2013/424 relatif au recyclage des navires EMSA Guidance on the inventory of hazardous materials - IHM Development and maintenance in the context of ship recycling regulation Guides OMI applicables relatifs à l'inventaire des matières dangereuses à bord des navires, MEPC.269 (68), MEPC.222 (64) et MEPC.223 (64) Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection			

INS Form 04 - Rév. 12 – 15 avril 2022 Page 3/4

#### **Section Inspection**

## Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
NAVALCheck	IMMEUBLE CENTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	07 88 67 20 72

Date de prise d'effet : 28/07/2022

Le Responsable d'Accréditation Pilote

The Pilot Accreditation Manager

Validé par Romain TEILLET

**Romain TEILLET** 

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1893.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret: 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr

INS Form 04 - Rév. 12 – 15 avril 2022 Page 4/4